

CFE-CGC du Groupe Inetum

https://cfecgc-inetum.fr contact@cfecgc-inetum.fr ① 06 83 09 41 92

Sommaire

<u>rage i</u>	Donne Annee	
Page 2	Référendum télétravail	1
	Retour congés maternité	

Page 3 NAO 2023 / Grève

Page 4 Stories / Actus CSE

Page 5 Qu'est ce que la CFE CGC ?

Page 6 Astreinte (Rappel)

Page 7 Agenda
Page 8 Contacts

N° 279 - 30 décembre 2022





Chères Collègues, Chers Collègues,

Nous tenons à vous remercier chaleureusement pour vos nombreuses marques de soutien tout au long de l'année 2022, et particulièrement lors de nos multiples déplacements à travers toute la France, lorsque nous sommes venus à votre rencontre!

Nos félicitations vont également à tous ceux qui se sont engagés avec nous dans les deux mobilisations intersyndicales exceptionnelles des 20 septembre et 15 novembre 2022 pour défendre les salaires : dans le contexte inédit d'une inflation bientôt à deux chiffres, ces actions étaient un véritable devoir ! La Direction ne pourra pas continuer plus longtemps à exclure autant de salariés de la moindre revalorisation salariale, au risque de perdre en attractivité.

Enfin, nous exprimons toute notre gratitude aux 3319 salariés qui nous ont fait confiance en validant massivement par référendum **l'accord de télétravail** que nous avions signé en septembre.

Tous ces signaux sont très encourageants. Ils nous permettent d'aborder avec enthousiasme, une année 2023 qui nous réservera certainement bien des surprises et se conclura en octobre par le **renouvellement de tous les CSE de l'UES** pour une nouvelle période de quatre ans.

Dans l'immédiat, nous espérons que vous avez tous profité de la trêve de fin d'année pour faire le plein d'énergie afin de **démarrer 2023 avec la lucidité et la force nécessaires** pour mener ensemble les combats qui nous attendent et les gagner !

L'équipe **CFE-CGC** de l'UES Inetum







Accord télétravail plébiscité!

Avec une **victoire franche du « OUI » à 81,77%** des suffrages valablement exprimés et une **participation conséquente** de **45,30%** (4240 votants sur 9360 inscrits) qui est très encourageante dans la perspective des élections des CSE qui se

tiendront en octobre prochain, le résultat favorable du référendum sur l'accord télétravail est indiscutable.

Nous adressons tous nos remerciements aux 3319 salariés qui, en votant « OUI » ont soutenu la signature de la CFE-CGC (et de la CFDT) sur l'accord télétravail du 30 septembre 2022 d'une durée de 3 ans.



Ils expriment ainsi très clairement leur préférence à l'instauration de règles négociées dans un accord d'entreprise pour exercer le télétravail, plutôt que des injonctions disparates, exprimées par la seule Direction, sans le moindre contrôle possible!

Nous n'oublions évidemment pas les **740 salariés** qui, en votant « **NON** » nous incitent à faire évoluer le texte au cours de la nouvelle période qui démarre.

Quoiqu'il en soit, les salariés ont eu le dernier mot et il serait mal venu de leur contester le résultat de leur libre expression.

Après une période d'incertitude depuis octobre 2022, suite à la fin de validité de l'accord précédent et la non signature par la CFTC et Solidaires Informatique du nouvel accord, nous encourageons les salariés qui souhaitent poursuivre ou débuter le télétravail, notamment les récents embauchés, à en informer dès à présent leur manager (le worklflow dédié, accessible via CRA35 ne sera disponible qu'à partir du 16/01/23 selon les informations de la Direction) en précisant la manière dont ils envisagent de mettre en place leur répartition temps de télétravail / temps de présentiel, diverses possibilité étant prévues dans l'accord en fonction des situations et des métiers. L'acceptation en retour devrait alors être la norme.

Nous comptons sur vos remontées de terrain pour nous signaler toute éventuelle difficulté dans sa mise en application et nous nous engageons à défendre en commission de suivi, toutes vos propositions d'évolution.

Cette commission sera un véritable outil de contrôle mais surtout de pilotage. La CFE-CGC y tiendra toute sa place pour faire évoluer favorablement le texte, à commencer par une amélioration de l'indemnité télétravail qu'il est prévu de réexaminer chaque année lors des NAO (Négociations Annuelles Obligatoires).





Retour de congé maternité / adoption : enfin la loi pleinement appliquée !

L'index de l'égalité femmes-hommes en entreprise a été créé par la loi du 5 septembre 2018 pour combattre les inégalités salariales. Il comprend, entre autres, le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité et le

nombre de salariés augmentés à leur retour de congé d'adoption.

Depuis 2019, la Direction affirmait augmenter tous les salariés concernés dans ce cadre, alors que quand nous vous interrogions à ce sujet, certains n'avaient pas reçu cette augmentation et devaient la réclamer.

Régulièrement, vos élus **CFE-CGC** remontaient en CSE ces dysfonctionnements sans que la Direction prenne le problème au sérieux. Fin 2022, l'expert du CSE Central, consulté à ce sujet a constaté 16 cas de salariées non augmentées sur toute la France!

Grâce à la ténacité de vos élus **CFE-CGC**, dès janvier 2023 tous les salariés seront augmentés au retour de leurs congés maternité ou d'adoption.

Katia LESPINE

Elue au CSE lle de France Elue au CSE Central Membre de la commission Egalité Professionnelle





10

NAO 2023 : TOUS les salariés doivent en bénéficier !

Les NAO 2023 vont s'engager sans que la Direction n'ait mis en place de mesures collectives pour compenser la perte très importante de pouvoir d'achat en 2022, dans un contexte d'inflation qui pourrait dépasser 10% dans la réalité.

Elle a fait fi de la mobilisation de vos représentants **CFE-CGC**, CFDT, CFTC, CGT et Solidaires Informatique, et de celle de **nombreux salariés**, lors des journées d'action des 20 septembre et 15 novembre 2022. C'est inacceptable!

En affichant une position dogmatique de protection des marges de l'entreprise avant celle du pouvoir d'achat des salariés, elle envoie un message très négatif en termes d'attractivité de l'entreprise, qui pourrait rapidement se retourner contre elle, si elle devait s'obstiner dans cette voie.

L'entreprise a le **devoir de protéger ses salariés** qui voient leur « reste à vivre » s'éroder jour après jour dans ce contexte d'inflation exceptionnelle. De plus elle en a les moyens !

Alors qu'attend-elle pour faire preuve d'innovation en matière sociale et mettre en place des dispositifs intelligents adaptés à cette situation inhabituelle ? Que les concurrents le fassent avant elle ? Et que l'attractivité dont elle se vante, lui échappe peu à peu ?

La CFE-CGC, quant à elle, attend de la Direction des mesures qui soient enfin à la hauteur des revendications légitimes des salariés.

Nouvelle journée de grève lundi 16 janvier 2023









Face à la position inflexible de la Direction et à la veille de l'ouverture des NAO 2023 (Négociations Annuelles Obligatoires), les Organisations Syndicales CFE-CGC, CFTC, CGT et Solidaires Informatique appellent les salariés à se mobiliser de nouveau le 16 janvier 2023.

Notre action commune ne pourra aboutir qu'avec votre participation active!

Nous en profitons pour remercier une nouvelle fois tous ceux qui se sont mobilisés le 20 septembre et encore le 15 novembre 2022 ! Alors, **soyons encore plus nombreux le 16 janvier** !

Pendant 1 heure, 2 heures, une demi-journée ou toute la journée, arrêtons le travail et suspendons le télétravail !

Rassemblons-nous devant nos agences de 11h à 12h

Malgré la température glaciale, vos représentants CFE-CGC étaient bien présents le 13 décembre dernier pour tracter l'appel à la grève du 16 janvier 2023 devant le siège d'Inetum à Saint Ouen.





Ludovic et Olivier gelés mais motivés



Stories : déménagement et arrivée en force du Flex Office

Ce 2 janvier 2023 marque une étape importante pour les salariés de Saint Ouen, et bientôt pour tous ceux d'Île de France, avec le début de la concentration de

l'ensemble des sites Inetum d'Ile de France en un seul « Le Stories », officiellement afin de répondre à la demande de travail hybride. Mais en réalité, c'est surtout l'opportunité pour la Direction, d'une très importante économie sur les coûts des loyers (baisse de 4 millions d'euros par an pendant 10 ans).

Il ne faut pas oublier l'essentiel pour les salariés ! Et l'essentiel, c'est la nouvelle organisation du travail qui va être imposée à tous : « le flex office ». Les 2136 salariés des sites d'Ile de France ne disposeront que de 870 postes de travail soit un ratio de 870/2136 = 40%. Soit 4m² d'espace de travail pour chacun des 870 salariés qui auront réussi à accéder à un poste de travail : les places à Stories seront donc « chères » et de surcroit définitivement impersonnelles.

Depuis le début du projet, vos représentants CFE-CGC avertissent des effets nuisibles du flex office, qui entrainera des pertes de temps, de convivialité, voire même d'efficacité. Cette nouvelle implantation imposera aussi un temps de trajet considérablement allongé pour une partie des salariés d'Île de France : vos représentants CFE-CGC ont demandé à la Direction la mise en place de mesures de compensation . A ce jour, cette dernière n'a pas encore donné de réponse.

La multiplicité des réservations et services (espace de travail, parking, salle de réunion, espace de restauration ...) et des applications connexes (Hubtobee Flex, Outllook, Mystories, ...) laissent augurer d'un démarrage complexe!

A noter : dès le 2 janvier 2023, vos élus CFE-CGC seront présents à Stories, 5 rue Touzet Gaillard Saint-Ouen, où ils vous accueilleront dans leur nouveau bureau syndical E005 situé au rezde-chaussée.

Important: mardi 10 janvier, café/croissant pour tous!



CSE Auvergne-Rhône-Alpes : fin d'année festive !

En effet, votre CSE AuRA, avec la contribution active de vos élus **CFE-CGC**, a organisé différents événements conviviaux pour l'ensemble des salariés de la région :

Les salariés de **Lyon**, ont bénéficié d'une privatisation du site MiniWorld le 28 novembre. De nombreux salariés ont participé à cet évènement qui a rencontré un franc succès!

Les salariés rattachés à **Meylan** ont profité d'un spectacle organisé à la patinoire le 10 décembre.

Les salariés de **Saint-Chamond** ont participé le 15 décembre à un repas, entièrement organisé par le CSE.

Les salariés de **Dijon** seront également de la fête avec un évènement qui aura lieu dans le **courant du mois de janvier**. Vous serez contactés très prochainement pour sa concrétisation.

Enfin, cette année 2022 encore, le CSE AuRA vous a offert une carte **Illicado**, que vous avez reçue fin novembre (sous réserve de votre commande préalable), ainsi qu'un petit cadeau symbolique que vous pouvez venir retirer au local du CSE aux horaires d'ouvertures si ce n'est déjà fait... Ne tardez pas, il est partiellement périssable!

Vos représentants **CFE-CGC** restent à votre écoute pour toute question relative à votre CSE, ainsi que sur tout sujet en rapport avec l'exercice de vos activités professionnelles et la défense de vos droits.

François Lecluse Elu au CSE AuRa Bruno Mazale Elu au CSE AuRa

Elu au CSE Central

Membre de la commission logement





Élections 2023 des membres des CSE

En octobre 2023 vous allez renouveler vos représentants au sein des 8 CSE (Comité Social et Economique) de l'UES Inetum et indirectement au CSE Central. C'est un événement important car vous serez appelés à élire

les collègues qui vous représenteront tout au long de leur **mandat de 4 ans (2023-2027).** Afin de mieux vous faire connaître ces instances et leurs membres, et pour vous encourager à rejoindre notre équipe, nous débutons ce mois ci une série d'articles, sur la **CFE-CGC**, les CSE et vos élus.

Episode 1 - C'est quoi la CFE-CGC?

La CFE-CGC (Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres) est présente et représentative au niveau national, au niveau de la branche des BET dite « Syntec » à laquelle vous appartenez en qualité de salarié d'une ESN (Entreprise de Services du Numérique) et bien entendu au sein du groupe Inetum.

« C'est quoi la CFE-CGC » en vidéo ? https://youtu.be/-PnClh4Vjx0

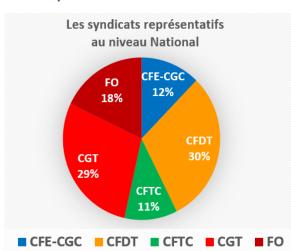
Au niveau national

La **CFE-CGC** est un syndicat catégoriel apolitique et areligieux qui prône le dialogue et la négociation en priorité, tout en défendant ardemment les acquis sociaux.

La **CFE-CGC** est composée de fédérations et de syndicats professionnels. Elle est représentée au niveau de l'entreprise par la section syndicale.

La section syndicale fait partie d'un syndicat professionnel déterminé en fonction de sa branche d'activité (par exemple : les ESN, la Métallurgie, la Chimie, la Banque...). C'est au syndicat professionnel qu'il appartient d'apporter informations et conseils, sur tous les problèmes rencontrés dans branche professionnelle.

Quelques dates et événements clés dans l'histoire de la CFE-CGC



La CFE-CGC est un des 5 syndicats représentatifs (*) au niveau national

Le 15 octobre 1944, des ingénieurs et cadres fondent la Confédération Générale des Cadres (CGC).

1947 Création de l'**AGIRC**, la retraite complémentaire des cadres, et obligation d'une cotisation patronale pour la prévoyance.

1966 Obtention de la création de l'APEC (Association Pour l'Emploi des Cadres)

1981 La CGC s'ouvre aux techniciens et agents de maîtrise pour devenir la CFE-CGC (CFE=Confédération Française de l'Encadrement).

2002 Obtention de la création du congé paternité.

2011 La CFE-CGC est reconnue syndicat **catégoriel** (il représente les Cadres, Agents de Maîtrise et Techniciens, mais pas les ouvriers ni les employés).

2021 La CFE-CGC obtient l'allongement du congé paternité de 11 à 25 jours.

Retrouvez la CFE-CGC sur les réseaux sociaux











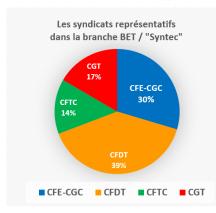
- (*) Le seuil de **représentativité** (il est calculé une fois tous les 4 ans, par l'agrégation de tous les résultats de toutes les élections des CSE des entreprises ayant eu lieu pendant le cycle , le prochain étant 2021-2024) est de :
 - 8% au niveau national et au niveau des Branches,
 - 10% au niveau du Groupe, de l'Entreprise, de l'Etablissement.



Au niveau de la branche BET dite « Syntec »



Au niveau de notre branche, celle des Bureaux d'Etudes Techniques, le syndicat professionnel qui nous représente est la **FIECI** (Fédération nationale du personnel de l'encadrement des sociétés de Service Informatique, des **E**tudes, du **C**onseil, de l'Ingénierie et de la Formation).



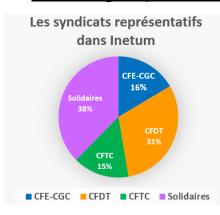
Elle gère, pour le compte de la Confédération CFE-CGC, Conventions Collectives Nationales (CCN) :

- Bureaux d'Etudes Techniques, dite « SYNTEC » (*) celle qui vous concerne
- Formation Professionnelle
- Portage Salarial

La CFE-CGC est le 2^e syndicat de la branche BET / Syntec en termes de représentativité (30%)

(*) Syntec est en fait le nom du syndicat patronal de la branche BET

Dans le groupe Inetum



L'équipe CFE-CGC ce sont avant tout des salariés comme vous tous, qui ont décidé à un moment de leur vie professionnelle, de s'engager à votre service pour vous conseiller, vous assister, et défendre vos droits et vos intérêts dans l'entreprise mais également au niveau de la Branche et au niveau national.

L'équipe CFE-CGC ce sont plus de 30 représentants engagés et impliqués au sein de 7 des 8 CSE de l'UES, ainsi qu'au sein du CSE Central et de ses commissions.

L'équipe CFE-CGC constitue une équipe soudée, conviviale, et très compétente grâce au centre de formation syndicale de la CFE-CGC.

Un élu CFE-CGC, c'est quoi au juste?

https://youtu.be/FpivvKvXkZQ

Vous en saurez plus sur le CSE, le CSEC, dans l'épisode 2 du mois prochain ! Et sur vos élus, dans un épisode ultérieur...

A suivre ...



Astreintes: le nouvel accord entre en application le 01/01/23

On peut résumer ses principales caractéristiques comme suit :



3

- Un salarié ayant donné son accord pour la réalisation d'astreintes peut, moyennant un délai de prévenance d'un mois, mettre fin à son accord par écrit.
- Le salarié se voit remettre, avant le début de l'astreinte, une **note d'information** reprenant l'ensemble des droits et obligations liés à l'astreinte.
- Un salarié ne peut effectuer des périodes d'astreinte au-delà de 140 jours calendaires par année civile.
- Un salarié ne pourra être d'astreinte plus de deux week-ends consécutifs ni plus de quatorze jours calendaires consécutifs.
- La combinaison de ces deux mesures ne doit pas permettre à un salarié d'être en astreinte plus de 25 semaines calendaires par année civile.
- La prime d'astreinte en semaine (du lundi soir au samedi matin) passe à 6,50 € par heure, avec un plafond de 48,75 € / tranche de 24h.
- La prime d'astreinte en Week-End et jour férié passe à 10,80 € par heure avec un plafond maxi de 81 € / tranche de 24h. Celle-ci est doublée pour le 1^{er} mai et pour les réveillons de Noël (24 décembre) et du Nouvel An (31 décembre).

Pour toute précision complémentaire, prenez contact avec les représentants CFE-CGC!





Agenda: décembre 2022 / janvier 2023

Cela s'est passé en décembre :

Du 8 décembre 9H00 au 14 décembre 14H00 : scrutin pour la validation de l'accord de télétravail.

La CFE-CGC signataire, avec la CFDT, du nouvel accord de télétravail, appelle à voter OUI, permettant sa mise en place rapide et l'ouverture d'une nouvelle période de 3 ans sous son régime.

Vous avez voté **massivement** pour que le **OUI** l'emporte. (cf. article en page 2)

13 décembre (matin) : 3^{ème} réunion de la commission prévoyance-santé

Réunion conclusive sur les 2 points suivants :

- Présentation des modalités d'accompagnement personnalisé des familles en situation de deuil par l'OCIRP, institution de prévoyance spécialisée ; modalités d'intégration de celle-ci dans la gestion du régime de prévoyance piloté par AG2R.
- Concernant les modalités de mise en place de l'option « renfort hospitalisation » dans le socle obligatoire des garanties du régime de frais de santé (« mutuelle »), la Direction a refusé d'en discuter.

13 décembre (après-midi) : réunion du CSE Central

Le PDG, pourtant invité par le CSE Central, n'a pas participé à cette instance pour répondre aux questions légitimes sur l'arrivée opérationnelle du nouvel actionnaire BAIN Capital.

La **CFE-CGC** lui donne rendez-vous lors de la prochaine réunion, prévue en février.

14 décembre (matin) : réunion de la commission paritaire.

L'intersyndicale CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT et Solidaires maintient ses revendications sur les mesures relatives au pouvoir d'achat au titre de 2022. Les Négociations Annuelles Obligatoires 2023 (NAO) démarreront en janvier 2023.

14 décembre (après-midi) : réunion de la commission de suivi de l'accord ARTT (réduction et aménagement du temps de travail).

Le bilan de fonctionnement de l'accord ARTT signé en 2001 notamment par la CFE-CGC a été examiné. La CFE-CGC a porté son attention sur le nombre de jours de RTT et CP restant en fin de période d'exercice de CP (août) de sorte qu'ils soient bien sanctuarisés dans les comptes du salarié et ne soient pas perdus. La CFE-CGC demande la mise en place d'un Compte Epargne Temps.

16 décembre : dernier jour de fonctionnement du site de Saint Ouen

Les salariés concernés par le déménagement à Stories à partir du 03/01/23 ont été invités à quitter les lieux au profit d'un télétravail imposé. Vos représentants **CFE-CGC** vous attendent à Stories!



<u>Prévisions pour janvier :</u>

1er janvier:



Vos représentants CFE-CGC vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2023.

Nous sommes présents partout en France pour vous accompagner au quotidien. N'hésitez pas à nous solliciter pour tout sujet, et surtout le plus rapidement possible en cas de problème (cf. contacts en page 8).

2, 4, 10 janvier: La CFE-CGC d'Ile de France vous accompagnera pour votre installation à Stories.

Remontez-nous tout élément concernant votre installation : satisfaction ou dysfonctionnement.

6 janvier : La CFE-CGC sera présente lors de la 1^{ère} réunion des NAO.

Conformément aux textes, cette 1^{ère} réunion a pour vocation à fixer le calendrier des négociations. Nous rappellerons fermement à la direction que le mouvement social n'est pas terminé et que la défense du pouvoir d'achat des salariés est prioritaire sur tout autre sujet.

12 janvier: Commission Logement.

La CFE-CGC, ainsi que les autres membres de la commission œuvrent non seulement pour traiter les demandes relatives au logement, mais aussi et surtout pour vous accompagner dans vos démarches.

13 janvier : Commission Egalité Professionnelle du CSE Central.

Réunion conclusive pour 2022 après avoir enfin obtenu des réponses de la direction. La CFE-CGC se bat pour que le traitement de tous les salariés soit le même et que les droits de chacun soient respectés. (cf. article page 2).

16 janvier : 3^{ème} journée grève des salariés pour défendre leur pouvoir d'achat!

Nous comptons sur la mobilisation de tous!

17 janvier: Rendez-vous à Lille.

Une délégation de la **CFE-CGC** sera à Lille pour rencontrer les salariés.

Contactez-nous dès maintenant si vous voulez aborder un sujet spécifique. Nous organiserons un moment privilégié avec chaque salarié demandeur.

30 janvier au 3 février : Rendez-vous dans le SUD-EST, de Sophia à Montpellier

Une délégation de la **CFE-CGC** viendra à votre rencontre sur les sites de la région :

• 30 janvier : Sophia

31 janvier : Aix

1er février : Marseille

2 février : Montpellier

Contactez-nous dès maintenant si vous voulez aborder un sujet spécifique. Nous organiserons un moment privilégié avec chaque salarié demandeur.



Prenez contact avec vos représentants CFE-CGC!

IMPORTANT : les adresses courriel indiquées ci-après sont gérées par la seule CFE-CGC sur des serveurs qui lui sont propres et en toute indépendance du Groupe Inetum

Alina TORTOCHAUT	Délégué Syndical Central UES	₫ 06 83 09 41 92	alina.tortochaut@cfecgc-inetum.fr		
Olivier MAULMY	Délégué Syndical Central adjoint UES	₫ 07 87 16 17 19	olivier.maulmy@cfecgc-inetum.fr		
Inetum					
IDF	Ludovic BOULLIN Katia LESPINE Patrick DESOUCHE Olivier MAULMY	1 06 76 28 46 99 1 06 49 57 18 48 1 06 12 47 10 71 1 07 87 16 17 19	ludovic.boullin@cfecgc-inetum.fr katia.lespine@cfecgc-inetum.fr patrick.desouche@cfecgc-inetum.fr olivier.maulmy@cfecgc-inetum.fr		
EST	Benoît WENK	₫ 06 61 13 11 93	benoit.wenk@cfecgc-inetum.fr		
OUEST	Pascal HOUSSIN Olivier MAULMY	1 06 98 38 41 55 1 07 87 16 17 19	pascal.houssin@cfecgc-inetum.fr olivier.maulmy@cfecgc-inetum.fr		
NORD	Brigitte DURIEZ Anthony FLORENT	1 07 60 14 82 33 1 07 87 16 17 19	brigitte.duriez@cfecgc-inetum.fr anthony.florent@cfecgc-inetum.fr		
RHONE-ALPES- AUVERGNE	François LECLUSE Bruno MAZALE	1 07 80 02 68 59 1 06 30 30 63 27	francois.lecluse@cfecgc-inetum.fr bruno.mazale@cfecgc-inetum.fr		
MÉDITERRANEE	Guy DECHELETTE	₫ 06 75 71 42 62	guy.dechelette@cfecgc-inetum.fr		
SUD OUEST	Olivier MAULMY	₫ 07 87 16 17 19	olivier.maulmy@cfecgc-inetum.fr		
InetumSoftware France					
Lyon Tangram	Alain JANKOWSKI	₫ 06 06 43 94 60	alain.jankowski@cfecgc-inetum.fr		
Saint Ouen	Alina TORTOCHAUT	₫ 06 83 09 41 92	alina.tortochaut@cfecgc-inetum.fr		
Metz	Bertrand KLOSTER	₫ 06 23 83 03 50	bertrand.kloster@cfecgc-inetum.fr		
Montpellier	André NEBLE	₫ 06 83 09 41 92	andre.neble@cfecgc-inetum.fr		
Nancy-Dijon	Daniel AKNINE	₫ 06 73 37 55 76	daniel.aknine@cfecgc-inetum.fr		
Hors UES					
Modernisation Solutions (ex METAWARE)	Martin JOURDAN Gilles ROLLAND DE RENGERVÉ	₫ 06 09 10 04 62			

Web https://cfecgc-inetum.fr

Mail contact@cfecgfc-inetum.fr

in

Olivier Maulmy





Vous aussi, rejoignez la CFE-CGC!

<u>Adhérez en ligne</u>:

http://www.fieci-cfecgc.org/rejoignez-nous/